

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2225

11 septembre 2008

### SOMMAIRE

3i Infrastructure (Luxembourg) Holdings S. à r.l. ....	106781	Loren S.A. ....	106764
Aberdeen Real Estate Holding Company Luxembourg S.à.r.l. ....	106763	Lorraine Participations S.A. ....	106786
Akeler Investments S.à.r.l. ....	106782	Medihold S.A. ....	106790
Anglo Platinum International Brazil ....	106790	M-Express S. à r.l. ....	106758
ATR S.A. ....	106783	Montferrand Holding S.A. ....	106797
Bellargo S.A. ....	106760	Norilsk Nickel Finance Luxembourg S.A. ....	106761
Brundall Holding S.à r.l. ....	106769	Nouveaux Ets. Liebaert S.à r.l. ....	106763
Caffe & Co. Gastro-Service-Lux S.à r.l. ..	106796	PIL Alliance Corporation S.A. ....	106798
C - Fashion S.à r.l. ....	106793	Prakash S.A. ....	106780
Colleoni Manufacture S.A. ....	106782	Quark & Stark SA ....	106779
Cologne Holding S.A. ....	106778	Retail Holdings S.à r.l. ....	106777
Compagnie Internationale de Trading et Consulting ....	106759	Rolub S.A. ....	106760
Corum Group International S.à r.l. ....	106782	Roundabout S.à r.l. ....	106790
Corum International S.A. ....	106785	Sister Line S.A. ....	106754
Datinvest Ventures Capital S.A. ....	106797	Société Générale Private Wealth Management S.A. ....	106799
Dufort S.A. ....	106786	South Europe Infrastructure Equity Finance ....	106800
Ech Lux 2 (Campo, Munich) S.à r.l. ....	106792	Step ....	106798
Ech Lux 2 (Hainer Weg, Frankfurt) S.à r.l. ....	106791	Supercars Sàrl ....	106800
Evendine S.A. ....	106785	SWIP Holdings (Luxembourg) S.à r.l. ....	106769
FRB Solutions S.à r.l. ....	106779	Talents International Fund Management Company ....	106799
Gabriella Luxembourg (ERISA 3) Sàrl ..	106777	Taurus European S.A. ....	106781
GF 3000 Holding S.A. ....	106800	Top Up TV Europe S.à r.l. ....	106796
G.M.T. Swedecom S.à r.l. ....	106798	Top Up TV International ....	106793
Goodman APP 3 (Lux) S.à r.l. ....	106784	Total Alpha Investment Fund Management Company S.A. ....	106773
Goodman Option (Lux) S.à r.l. ....	106783	Trimax S.A. ....	106778
Hjalmar S.A. ....	106791	Tyco Electronics Holding S.à r.l. ....	106799
Import East Solutions S.A. ....	106792	Urtex S.A. ....	106781
Innisfree F3 S.à r.l. ....	106785	VA No1 Lux (Munich) S.A. ....	106777
Jafar S.A. ....	106763	Varhin S.A. ....	106780
Jemalabo S.A. ....	106773	XI Holdings I S.à r.l. ....	106784
Kuehne + Nagel S.à r.l. ....	106792	Zest Asset Management Sicav ....	106764
Lion/Visor Lux 1 ....	106761		

**Sister Line S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-8030 Strassen, 96, rue du Kiem.  
R.C.S. Luxembourg B 141.053.

## STATUTS

L'an deux mille huit, le dix-neuf août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

### A COMPARU:

Monsieur Jean-Marie KONTZ, directeur de société, né à Dudelange, le 17 octobre 1958, demeurant professionnellement à L-8030 Strassen, 96, rue du Kiem,

ici représenté par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

### I. Nom, durée, objet, siège social

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "SISTER LINE S.A."(ci-après la "Société").

**Art. 2.** La durée la de Société est illimitée.

**Art. 3.** La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Strassen, (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

### II. Capital social - actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### III. Assemblées générales des actionnaires décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 3<sup>ème</sup> vendredi du mois de mai à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

### IV. Conseil d'administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés. Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

## V. Surveillance de la société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

## VI. Exercice social - bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

## VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

## VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

## IX. Dispositions finales - loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

### *Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.

### *Souscription et libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trois cent dix (310) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique Monsieur Jean-Marie KONTZ, préqualifié, et libérées entièrement par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cent cinquante euros.

### *Résolutions prises par l'actionnaire unique*

Le comparant pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2) Comme autorisé par la Loi et les statuts, Monsieur Jean-Marie KONTZ, directeur de société, né à Dudelange, le 17 octobre 1958, demeurant professionnellement à L-8030 Strassen, 96, rue du Kiem, est appelé à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société.
- 3) La société à responsabilité limitée "Bureau MODUGNO S.à r.l.", avec siège social à L-3313 Bergem, 130, Grand-rue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 35889, est appelée à la fonction de commissaire aux comptes de la Société.
- 4) Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2014.
- 5) Le siège social de la Société sera établi à L-8030 Strassen, 96, rue du Kiem.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 août 2008, Relation GRE/2008/3464. - Cent cinquante-cinq euros 0,5 %: 155,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 août 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008110864/231/216.

(080128643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

**M-Express S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 22, rue des Tilleuls.

R.C.S. Luxembourg B 112.272.

L'an deux mille huit, le vingt-neuf juillet.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) INTERNATIONAL LOGISTIC ADVISERS LTD, société de droit de l'Etat de Belize, ayant son siège social à Belize (Amérique Centrale), 60, Market Square, P.O.Box 364, City of Belize, inscrite au Registrar of International Business Companies à Belize City, sous le numéro 47.037,

ici représentée par Monsieur Michel VANSIMPSEN, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 28 juillet 2008.

2) Monsieur Jacques MAYON, gérant de société, demeurant à B-6600 Bastogne, 44, rue des Ramparts, né à Bastogne, le 26 octobre 1955,

ici représenté par Monsieur Michel VANSIMPSEN, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 28 juillet 2008.

Lesdites procurations, après signature ne varietur par les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Suite à une cession de parts sous seing privé en date du 1<sup>er</sup> septembre 2007,

Il a été cédé par la société INTERNATIONAL LOGISTIC ADVISERS LTD, précitée, à Monsieur Jacques MAYON, prénommé, CENT (100) parts sociales de la société M-EXPRESS S.à r.l.

En conséquence de ce qui précède, INTERNATIONAL LOGISTIC ADVISERS LTD et Monsieur Jacques MAYON sont les seuls et uniques associés de la société M-EXPRESS S.à r.l., société à responsabilité, constituée suivant acte notarié en date du 21 novembre 2005, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 503 du 9 mars 2006.

- Qu'ils ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident de donner leur agrément en ce qui concerne la cession de parts ci-avant mentionnée.

*Deuxième résolution*

Les associés décident de modifier l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400.- EUR), représenté par quatre cents (400) parts sociales d'une valeur nominale de trente et un euros (31.- EUR) chacune.

Les quatre cents (400) parts sociales sont souscrites comme suit:

1) INTERNATIONAL LOGISTIC ADVISERS LTD, précitée, trois cents (300) parts sociales

2) Monsieur Jacques MAYON, prénommé, cent (100) parts sociales.

*Troisième résolution*

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II à L-8832 Rombach, 22, rue des Tilleuls.

En conséquence le deuxième paragraphe de l'article 1<sup>er</sup> est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>.** (deuxième paragraphe). Le siège social est établi à Rombach."

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ HUIT CENTS EUROS (800.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. VANSIMPSEN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 juillet 2008. LAC/2008/31873. - Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008111674/220/54.

(080129403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

**CITC, Compagnie Internationale de Trading et Consulting, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 57, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 109.874.

L'an deux mille huit, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

Compagnie de Programmation Financière S.à r.l., en abrégé COPROFINA S.à r.l., ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 57, avenue de la Gare (R.C.S. Luxembourg B 130.651),

ici représentée par Monsieur Oliver FERRER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 25 juillet 2008, laquelle restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme mentionnée ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- Suite à une cession de parts sous seing privé intervenue le 31 mars 2008, il a été cédé:

par Monsieur Armand HADIDA, gérant de société, demeurant à B-1180 Uccle, avenue Messidor, 200, à la société Compagnie de Programmation Financière S.à r.l., en abrégé COPROFINA S.à r.l., ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 57, avenue de la Gare (R.C.S. Luxembourg B 130.651) CENT (100) parts sociales de la société COMPAGNIE Internationale de Trading et Consulting, en abrégé CITC.

Une copie de ladite cession de parts, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

- En conséquence de ce qui précède la société Compagnie de Programmation Financière S.à r.l., en abrégé COPROFINA S.à r.l., est le seul associé de la société à responsabilité limitée Compagnie International de Trading et de Consulting, en abrégé CITC, ayant son siège social à L-L-4761 Pétange, 21, route de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 20 juillet 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1409 du 17 décembre 2005 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 30 juin 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1708 du 13 septembre 2006.

Après avoir exposé ce qui précède, l'associée unique, à savoir, Compagnie de Programmation Financière S.à r.l., en abrégé COPROFINA S.à r.l., a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide de donner son agrément en ce qui concerne la cession de parts mentionnée ci-avant.

*Deuxième résolution*

L'associée unique décide de transférer le siège social de L-4761 Pétange, 21, route de Luxembourg à L-1610 Luxembourg, 57, avenue de la Gare.

*Troisième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'associée unique décide de modifier la première phrase de l'article 4 des statuts qui aura la teneur suivante:

" **Art. 4. première phrase.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg."

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ HUIT CENTS EUROS (800.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénoms usuels, état et demeure, le comparant a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: O. FERRER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 juillet 2008. LAC/2008/31872. — Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008111675/220/54.

(080129420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

---

**Bellargo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 68.820.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 3 janvier 2006 et d'une résolution du conseil d'administration du même jour que:

1 °) les mandats des organes suivants de la société ont été renouvelés pour une durée de 5 ans.

- Monsieur Patrick Meunier, demeurant professionnellement au siège de la société - Administrateur;
- Madame Anna De Meis, demeurant professionnellement au siège de la société - Administrateur;
- MRM CONSULTING S.A, 5, rue de l'Ecole, L-4394 Pontpierre - Commissaire aux comptes.

2 °) Administrateur délégué: Monsieur Patrick Meunier, demeurant professionnellement au siège de la société, a été reconduit dans ses fonctions d'Administrateur Délégué pour une durée de 5 ans.

Tous les mandats susvisés prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour extrait sincère et conforme

BELLARGO S.A.

Patrick Houbert

Administrateur

Référence de publication: 2008100476/6102/24.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2008, réf. LSO-CT00982. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080116171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2008.

---

**Rolub S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 42.512.

—  
*Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration  
tenue à Luxembourg, le 27 juin 2008 à 9.00 heures*

Présents:

Joeri STEEMAN

Frédéric MONCEAU

Robert DRUGMANNE

Les administrateurs ici présents se considèrent comme régulièrement convoqués et renoncent pour cette réunion à une convocation écrite.

Le conseil décide à l'unanimité:

- après lecture de la lettre de démission avec effet immédiat de Monsieur Stéphane MORELLE de sa fonction d'administrateur, le conseil décide d'accepter cette démission.

- Le conseil coopte comme nouvel administrateur Monsieur Karl LOUARN demeurant professionnellement à Luxembourg, en remplacement de Monsieur Stéphane MORELLE dont il terminera le mandat. Monsieur Karl LOUARN demeure professionnellement au 24, rue Saint Mathieu à L-2138 Luxembourg.

Ces résolutions, adoptées à l'unanimité, devront être ratifiées par la prochaine assemblée générale de la société, conformément à la loi et aux statuts.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Joeri STEEMAN / Frédéric MONCEAU / Robert BRUGMANNE

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Par la présente, j'accepte le mandat d'administrateur avec effet immédiat.

Karl LOUARN.

Référence de publication: 2008111545/1267/30.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12889. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

**Norilsk Nickel Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 102.612.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2008.

Agir Luxembourg S.A

Domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2008101768/6102/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12505. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080117609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

**Lion/Visor Lux 1, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 128.537.

In the year two thousand and eight, on the sixth day of August.

Before Us, Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

1) "Lion/Visor Cayman 1", a company organized under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies under number 187975, having its registered offices at Stuarts Corporate Services, P.O. Box 2510 GT, 4th Floor Cayman Financial Center, 36A Dr. Roy's Drive;

here represented by Ms Sophie Henryon, private employee, having her professional address in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy, given on August 4th, 2008.

2) "Visorbake AB", a limited liability company incorporated under the laws of Sweden, registered with Swedish Companies Registration Office under number 556748-7698, having its registered offices c/o Roschier Advokatbyrå AB, Box 7358,103 90 Stockholm, Sweden;

here represented by Ms Sophie Henryon, previously named, by virtue of a proxy, given on August 6th, 2008.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing persons and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the partners of "Lion/Visor Lux 1" (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 9, rue Sainte Zithe, 3rd Floor, L-2763 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 128.537, incorporated pursuant to a notarial deed on 25 May 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1500, on 19 July 2007. The articles of association of the Company were amended for the last time on 23 May 2008 pursuant to a notarial deed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1565, on 25 June 2008.

Such appearing parties, representing the whole corporate capital of the Company, have requested the undersigned notary to document the following resolutions which they have unanimously adopted:

*First resolution*

The Meeting resolves to change the dates of the financial year of the Company so that it starts on 1st January of each year instead of 1st February and ends on 31st December of the same year instead of 31st January of the following year. The current financial year will thus end on December 31st, 2008.

*Second resolution*

The Meeting resolves to amend articles 21 and 22 of the articles of association in order to reflect the above mentioned change so that they read henceforth as follows:

" **Art. 21.** The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 22.** Each year on the thirty-first of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office."

Whereof the present deed is drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, the said proxyholder of the persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

#### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le six août.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

ONT COMPARU:

1) "Lion/Visor Cayman 1", une société constituée et existant selon les lois des Iles Cayman, enregistrée auprès du Registrar of Companies sous le numéro 187975, ayant son siège social à Stuarts Corporate Services Ltd., P.O. Box 2510 GT, 4th Floor Cayman Financial Centre, 36A Dr. Roy's Drive;

ici représentée par Madame Sophie Henryon, employée privée ayant son adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 4 août 2008.

2) "Visorbake AB", une limited liability company constituée selon les lois de Suède, enregistrée auprès du Swedish Companies Registration Office sous le numéro 556748-7698, ayant son siège social c/o Roschier Advokatbyrå AB, Box 7358, 103 90 Stockholm, Suède;

ici représentée par Madame Sophie Henryon, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 6 août 2008.

Les procurations paraphées ne varientur par la mandataire des comparants et par le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes représentent l'ensemble des associés de "Lion/Visor Lux 1" (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 9, rue Sainte Zithe, 3<sup>ème</sup> étage, L-2763 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 128.537, constituée suivant un acte notarié en date du 25 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1500, en date du 19 juillet 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié en date du 23 mai 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1565, le 25 juin 2008.

Les parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social de la Société ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes qu'elles ont prises unanimement:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide de modifier les dates de l'année sociale de la Société de manière à ce qu'elle débute le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année au lieu du 1<sup>er</sup> février et à ce qu'elle se termine le 31 décembre de la même année au lieu du 31 janvier de l'année suivante. L'année en cours se terminera dès lors le 31 décembre 2008.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de modifier les articles 21 et 22 des Statuts de manière à y refléter la modification évoquée ci-dessus de sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante

« **Art. 21.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 22.** Chaque année au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.»

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire des comparants a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 août 2008. Relation: EAC/2008/10834. — Reçu douze euros 12,- €.

Le Releveur (signé): N. Boiça.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 août 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008110969/219/93.

(080128923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

---

**Aberdeen Real Estate Holding Company Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 124.951.

Lors d'une réunion en date du 16 avril 2008, le conseil d'administration de la société Aberdeen Real Estate Holding Company Luxembourg S.à r.l. a décidé de transférer le siège social de la société au 2B, rue Borschette, L-1246 Luxembourg avec effet immédiat.

Par conséquent, le mandat de Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. en tant que domiciliataire de Aberdeen Real Estate Holding Company Luxembourg S.à r.l. a été résilié par consentement mutuel avec effet au 16 avril 2008.

Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2008101852/801/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02463. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080117851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2008.

---

**Nouveaux Ets. Liebaert S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, rue Neihaischen.

R.C.S. Luxembourg B 26.319.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/08/2008.

Pour NOUVEAUX ETS. LIEBAERT S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008105795/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT04339. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080121654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2008.

---

**Jafer S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 114.278.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008106099/5387/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04448. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080122912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

---

**Zest Asset Management Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 130.156.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 31 juillet 2008*

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Alain Léonard, Stefano Gili, Alessandro Cereda, Maurizio Novelli, Donald Villeneuve et Régis Leoni en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009,
2. de réélire KPMG Audit Sàrl en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009.

Luxembourg, le 18 août 2008.

*Pour Zest Asset Management Sicav*  
BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.  
*Agent Domiciliaire*  
Jean-Michel GELHAY / Valérie GLANE  
*Directeur / Attaché principal*

Référence de publication: 2008110556/34/22.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2008, réf. LSO-CT11302. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080127825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

**Loren S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.  
R.C.S. Luxembourg B 89.679.

In the year two thousand and eight, on the eighteenth day of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) (the Notary),

is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Loren S.A. (formerly Financière Versailles Commandité S.A.) (the Shareholders), a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 89.679 and incorporated on 21 October, 2002 pursuant to a deed of Mr Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, - N ° 1731 of 4 December, 2002, such deed having been amended several times and for the last time on 7 December 2007 pursuant to a deed of the undersigned Notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N ° 198 of 24 January 2008 (the Company).

The Meeting is chaired by Mr Vincent NAVEAUX, lawyer, professionally residing in Luxembourg, (the Chairman) who appoints as secretary Mrs Céline PIGNON, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting appoints as scrutineer M. Benoît CHERON, manager, professionally residing in Luxembourg.

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer constitute the bureau of the Meeting (the Bureau).

The Shareholders represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representatives of the Shareholders and the members of the Bureau.

The proxies from the Shareholders represented at the present Meeting, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the Notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the Notary to state that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that 104,800 (one hundred and four thousand eight hundred) shares of the Company (the Shares) with a nominal value of €1.25 (one Euro twenty-five cents), representing the entirety of the voting share capital of the Company of €131,000 (one hundred and thirty-one thousand Euro) are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, the Shareholders represented at the Meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by all the Shareholders represented at the Meeting, the members of the Bureau and the Notary, shall remain attached to the present deed together with the proxies to be filed with the registration authorities.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

- (a) waiver of the convening notices;
- (b) approval of all matters in connection with the recapitalisation of Saeco International Group S.p.A. (Saeco);
- (c) waiver by the existing shareholders of their preferential subscription rights;
- (d) increase of the share capital of the Company by an amount of up to €45,110,151;
- (e) subscription for the increase of the Company's share capital specified under item (d) above;
- (f) amendments to the provisions in the articles of association of the Company relating to the issued share capital of the Company to reflect the Company's capital increase;
- (g) amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes to the Company's share capital with power and authority to any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the share register of the Company; and
- (h) miscellaneous.

III. The Meeting has unanimously taken the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders being represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been provided to them (together with all relevant information) in advance.

*Second resolution*

The Meeting acknowledges the presentation effected by Roberto Ferraresi relating to the amendments to the terms and conditions of the class B bonds issued by the Company (the Bonds) as approved by the extraordinary general meeting of the holders of the Bonds on 18 July 2008 (the Bond Meeting).

The Meeting notes that:

- (a) the equity raising process proposed by the Company at the time of the Meeting will be effected for the purposes of implementing part of the recapitalisation of Saeco (the Recapitalisation); and
- (b) an amount of €33,725,998.75 has been made available to the Company for the purposes of the share capital increase to be effected by the Company.

The Meeting confirms that it has taken note of the steps and actions required to be taken by the Company to implement the Recapitalisation. Subject to the waiver of preferential subscription rights in the third resolution below and to the increase in the share capital of the Company in the fourth resolution below, the Meeting resolves to approve the Recapitalisation and to grant power to the board of directors of the Company (the Board) to:

- (a) implement the Recapitalisation; and
- (b) effect any matter ancillary to the Recapitalisation.

The Meeting instructs the Board to take any steps and actions necessary or useful to implement the Recapitalisation as a matter of urgency, including, without limitation:

- (a) the transfer of the proceeds of the share capital increase approved by this Meeting to the account of Saeco upon receipt by Saeco of the relevant consents from Saeco's lenders in a form acceptable to Saeco with a maximum amount of €3,000,000 (three million Euro) to remain in the Company's account to cover expenses associated with the Recapitalisation and future running costs and expenses of the Company; and
- (b) to execute any agreement and document in connection with the Recapitalisation (including, without limitation, the terms and conditions of the Bonds as amended by the Bond Meeting).

*Third resolution*

The Meeting notes that the Board proposes to issue 26,980,799 (twenty six million, nine hundred and eighty thousand seven hundred and ninety nine ordinary shares with a par value of €1.25 (one Euro twenty five cents) (the Issue).

The Meeting resolves to acknowledge and record the waiver by the Shareholders of their preferential subscription rights in respect of the Issue.

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company (as contemplated by the Issue) by an amount of €33,725,998.75 (thirty three million, seven hundred and twenty five thousand, nine hundred and ninety eight Euro and seventy five cents) in order to bring the share capital from its present amount of €131,000 (one hundred and thirty one thousand Euro) to €33,856,998.75 (thirty three million, eight hundred and fifty six thousand, nine hundred and ninety eight Euro and seventy five cents).

*Fifth resolution*

*Subscription - payment*

The Meeting resolves to record the subscription and full payment of the share capital increase resolved under the fourth resolution and notes that subscription forms in respect of the Issue have been signed and delivered to the Company

and, as such, the subscriptions for ordinary shares to be issued by the Company (the New Shares) are effective and irrevocable as of the date of the present Meeting.

This subscription forms after having been signed *ne varietur* by all the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with it with the registration authorities.

The subscribers are here represented by Mrs Celine PIGNON, prenamed, by virtue of proxies which after having been signed *ne varietur* by all the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with it with the registration authorities.

All of the New Shares have been fully paid up by means of payments in cash, so that the aggregate subscription amount of €33,725,998.75 (thirty three million, seven hundred and twenty five thousand, nine hundred and ninety eight Euro and seventy five cents) (the Subscription Amount) is immediately at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned Notary in the form of a blocking certificate confirming the availability of the Subscription Amount in the Company's bank account and the undersigned Notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

#### *Sixth resolution*

The Meeting resolves to amend article 5.2 of the articles of association of the Company in order to reflect the above capital increase so that it reads henceforth as follows:

"5.2. The subscribed share capital of the Company is set at €33,856,998.75 (thirty three million, eight hundred and fifty six thousand, nine hundred and ninety eight Euro and seventy five cents), represented by 27,085,599 (twenty seven million, eighty five thousand, five hundred and ninety nine) ordinary shares with a par value of €1.25 (one Euro twenty-five cents) each being fully paid up."

#### *Seventh resolution*

The Meeting resolves (i) to amend the share register of the Company in order to reflect the share capital increase resolved in the second resolution above; and (ii) to empower and authorise any director and/or any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, acting individually on behalf of the Company, to amend the share register of the Company and to record the Issue in the share register of the Company.

#### *Statement - costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately € 177,000.-.

The undersigned Notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holders of the appearing parties, the proxy holders of the appearing parties signed together with us, the Notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Loren S.A. (auparavant Financière Versailles Commandité S.A.) (les Actionnaires), une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue des Glacis L-1628 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 89.679 et constituée le 21 octobre 2002 suivant acte notarié reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 1731 du 4 décembre 2002. Les statuts ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 7 décembre 2007 suivant acte notarié reçu par le Notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N ° 198 du 24 janvier 2008 (la Société).

L'Assemblée est présidée par Monsieur Vincent NAVEAUX, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, (le Président), qui désigne comme secrétaire (le Secrétaire) Madame Céline PIGNON, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Benoît CHERON, gérant, demeurant professionnellement à Luxembourg.

(le Scrutateur). Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur formant le bureau de l'Assemblée (le Bureau).

Les Actionnaires représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux ressortent d'une liste de présence qui restera annexée au présent acte, après avoir été signée par les mandataires des Actionnaires représentés ainsi que par les membres du Bureau.

Les procurations données par les Actionnaires représentés à la présente Assemblée, après avoir été signées *ne varietur* par les mandataires des Actionnaires ainsi que par le Notaire, resteront annexées au présent acte notarié pour être soumises aux formalités d'enregistrement.

Le Bureau étant ainsi constitué, le Président déclare et prie le Notaire d'acter que:

I. Il résulte de la liste de présence établie et certifiée par les membres du Bureau que les 104.800 (cent quatre mille huit cents) actions de la Société (les Actions) ayant une valeur nominale de 1,25€ (un Euro et vingt-cinq Cents) représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société s'élevant à 131.000€ (cent trente et un mille Euros) sont valablement représentées à cette Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, tels qu'indiqués ci-après, sans préavis, les Actionnaires représentés à l'Assemblée s'étant accordés à se réunir après avoir examiné l'ordre du jour.

La liste de présence, après avoir été signée par tous les Actionnaires représentés à cette Assemblée, les membres du Bureau et par le Notaire soussigné, restera annexée au présent acte ensemble avec les procurations pour être soumises aux formalités d'enregistrement.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

- (a) renonciation aux formalités de convocation;
- (b) approbation de tous les points relatifs à la recapitalisation de Saeco International Group S.p.A. (Saeco);
- (c) renonciation par les Actionnaires existants à leurs droits préférentiels de souscription;
- (d) augmentation du capital social de la société à un montant maximal de 45.110.151€;
- (e) souscription pour l'augmentation du capital social de la Société prévue sous le point (d) susmentionné;
- (f) modification des articles des statuts de la Société concernant le capital social émis de la Société en vue de refléter l'augmentation du capital de celle-ci;
- (g) modification du registre des actions de la Société en vue de refléter les changements susmentionnés dans le capital social de la Société, tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg ayant pouvoir et autorité de procéder, au nom de la Société, à l'enregistrement des actions nouvellement émises dans le registre des actions de la Société; et
- (h) divers.

III. L'Assemblée a unanimement pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les Actionnaires représentés s'estimant dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour (et des documents relatifs) qui leur a été communiqué par avance.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée a pris connaissance de la présentation effectuée par Roberto Ferraresi relative aux modifications aux termes et conditions des obligations de Classe B émises par la Société (les Obligations), telles qu'approuvées par l'assemblée générale extraordinaire des obligataires d'obligations en date du 18 juillet 2008 (L'Assemblée d'Obligataires).

L'Assemblée constate que:

(a) le processus d'augmentation des capitaux propres proposé par la Société, au jour de la présente Assemblée, se fera pour les besoins de la mise en place d'une partie de la recapitalisation de Saeco International Group S.p.A. (La Recapitalisation); et

(b) un somme de 33.725.998,75€ (trente-trois millions sept cent vingt-cinq mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros et soixante-quinze cents) a été immédiatement mise à la disposition entière de la Société pour les besoins de l'augmentation de capital social qui doit être faite au sein de la Société.

L'Assemblée confirme qu'elle a pris note des étapes et actions requises, devant être prises par la Société, afin de mettre en place la Recapitalisation. Sous la condition de la renonciation des droits préférentiels de souscription prévue au sein de la troisième résolution et de l'augmentation de capital social de la société prévue à la quatrième résolution ci-dessous, l'Assemblée décide d'approuver la Recapitalisation et de donner pouvoir au conseil d'administration de la Société (le Conseil) afin de:

- (a) mettre en place la Recapitalisation; et
- (b) effectuer toute opération relative à Recapitalisation.

L'Assemblée charge le Conseil d'effectuer, de manière urgente, toutes les étapes et actions nécessaires ou utiles pour la mise en place de la Recapitalisation, incluant et sans limitation:

- (a) le transfert des produits de l'augmentation du capital social, telle qu'approuvée par l'Assemblée, sur le compte de Saeco, et ce dès réception par Saeco sous une forme acceptable par Saeco des accords pertinents données par les entités ayant consenties des prêts à Saeco, d'une somme maximum 3.000.000 € (trois millions d'euros) dans les comptes de la Société afin de couvrir les coûts liés à la Recapitalisation ainsi que les futurs coûts et dépenses de la société; et
- (b) signer tout accord et document en rapport avec la Recapitalisation (incluant, sans limitation, les termes et conditions des Obligations, tels que modifiés par l'Assemblée d'Obligataires).

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée constate que le Conseil propose d'émettre 26.980.799 (vingt-six millions neuf cent quatre-vingt mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf) actions ordinaires ayant une valeur nominale de 1,25€ (un Euro et vingt-cinq Cents) (l'Emission).

L'Assemblée décide de prendre connaissance et acte de la renonciation, par les Actionnaires, de leurs droits préférentiels de souscription concernant l'Emission.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société (tel qu'envisagé pour les besoins de l'Emission) d'un montant de 33.725.998,75€ (trente-trois millions sept cent vingt-cinq mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros et soixante-quinze cents) en vue de porter le capital social de son montant actuel de 131.000€ (cent trente et un mille Euros) à 33.856.998,75€ (trente-trois millions huit cent cinquante-six mille neuf cent quatre-vingt dix-huit euros et soixante-quinze cents).

#### *Cinquième résolution*

##### *Souscription - paiement*

L'Assemblée décide de constater la souscription ainsi que le paiement intégral de l'augmentation de capital social décidée au sein de la quatrième résolution et constate que les formulaires de souscription relatifs à l'Emission ont été signés et délivrés à la Société et, qu'ainsi, les souscriptions pour les actions ordinaires de la Société devant être émises (les Nouvelles Actions) sont effectives et irrévocables à compter de la date de la présente Assemblée.

Les formulaires de souscription, après avoir été signés ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les souscripteurs sont représentés par Madame Céline PIGNON, prénommée, en vertu de procurations délivrées, lesquelles, après avoir été signées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Toutes ces Nouvelles Actions ont été intégralement payées via un apport en numéraire, de sorte que le montant total de la souscription est de 33.725.998,75€ (trente-trois millions sept cent vingt-cinq mille neuf cent quatre-vingt dix-huit euros et soixante-quinze cents) (le Montant de Souscription) est immédiatement à la disposition entière de la Société, comme en atteste le certificat de blocage présenté au Notaire instrumentant, ledit certificat confirmant la disponibilité du Montant de Souscription sur le compte bancaire de la Société.

Le Notaire instrumentant reconnaît expressément la disponibilité des fonds ainsi versés.

#### *Sixième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 5.2 des statuts de la Société (les Statuts) en vue de refléter l'augmentation de capital susmentionnée, de sorte qu'il sera dorénavant rédigé comme suit:

"5.2. Le capital social souscrit de la Société est de 33.856.998,75€ (trente-trois millions huit cent cinquante-six mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros et soixante-quinze cents), représenté par 27.085.599 (vingt-sept millions quatre-vingt cinq mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf) actions ordinaires ayant une valeur nominale de 1,25€ (un Euro et vingt-cinq Cents) chacune ayant été entièrement libérée."

#### *Septième résolution*

L'Assemblée décide (i) de modifier le registre des actions de la Société en vue de refléter l'augmentation du capital décidée au sein de la deuxième résolution ci-dessus; et (ii) de donner pouvoir et autorité à tout administrateur et/ou tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg, agissant individuellement au nom de la Société, pour modifier le registre des actions de la Société et pour enregistrer l'Emission dans le registre des actions de la Société.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à EUR 177.000,-.

Le Notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête des mêmes parties, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux personnes comparantes, celles-ci ont signé ensemble avec le Notaire le présent acte.

Signé: V. NAVEAUX, B. CHERON, C. PIGNON et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juin 2008. Relation: LAC/2008/31308. - Reçu cent soixante-huit mille six cent vingt-neuf euros quatre-vingt dix neuf cents (168.628,99€).

Le Receveur (signé) F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008110977/242/255.

(080128956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

**Brundall Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 138.281.

Il résulte des résolutions de l'Associé Unique en date du 27 juin 2008, que l'Actionnaire a pris les décisions suivantes:

1. Election du nouveau Gérant pour une durée indéterminée à compter du 27 juin 2008:

Monsieur Jacob Mudde, né le 14 octobre 1969 à Rotterdam, aux Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

2. Démission du Gérant suivant à compter du 27 juin 2008:

Manacor (Luxembourg) S.A., immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B9098, dont le siège social se situe 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Par ailleurs, il résulte des résolutions du Gérant Unique, en date du 27 juin 2008, que le Gérant a pris la décision suivante:

3. Le siège de la société est transféré du 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, à partir du 27 juin 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*BRUNDALL HOLDING S.à r.l.*

Jacob Mudde

Gérant

Référence de publication: 2008106548/683/25.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT07110. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080122354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

**SWIP Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 753.400,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 104.119.

In the year two thousand and eight, on the twenty-eighth day of July,

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

SWIP (Luxembourg) S.à r.l., acting in its capacity as management company of the SWIP European Balanced Property Fund, a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

hereby represented by Mr. Guillaume Cavalin, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 28 July 2008.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as single partner of SWIP Holdings (Luxembourg) S.à r.l., has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the single partner of SWIP Holdings (Luxembourg) S.à r.l., a limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) (the "Company") incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 15 November 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") N ° 1239 of 3 December 2004, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under the number B-104.119. The articles of Association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on 24 June 2008, not yet published in the Mémorial C

The appearing party, represented as above mentioned, recognises that it has been fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1. To increase the Company's subscribed capital by an amount of seventeen thousand eight hundred Euro (EUR 17,800.-) so as to raise it from its current amount of seven hundred thirty-five thousand and six hundred Euro (EUR 735,600.-) divided into seven thousand three hundred fifty-six (7,356) shares, each share with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) to seven hundred fifty-three thousand four hundred Euro (EUR 753,400.-) divided into seven thousand five hundred thirty-four (7,534) shares, each share with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-).

2. To issue one hundred seventy-eight (178) new shares so as to raise the number of shares from seven thousand three hundred fifty-six (7,356) shares to seven thousand five hundred thirty-four (7,534) shares, each share with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the single partner resolving on the proposed capital increase.

3. To accept the subscription of one hundred seventy-eight (178) new shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each by SWIP (Luxembourg) S.à r.l. acting in its capacity as management company of the SWIP European Balanced Property Fund and to accept payment in full of each of these shares by a contribution in cash.

4. To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 3 of the agenda.

5. To authorise any lawyer of Linklaters LLP to record the capital increase in the share register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the Mémorial C.

and has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The single partner RESOLVES to increase the Company's subscribed capital by an amount of seventeen thousand eight hundred Euro (EUR 17,800.-) so as to raise it from its current amount of seven hundred thirty-five thousand and six hundred Euro (EUR 735,600.-) divided into seven thousand three hundred fifty-six (7,356) shares, each share with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) to seven hundred fifty-three thousand four hundred Euro (EUR 753,400.-) divided into seven thousand five hundred thirty-four (7,534) shares, each share with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-).

*Second resolution*

The single partner RESOLVES to issue one hundred seventy-eight (178) new shares so as to raise the number of shares from seven thousand three hundred fifty-six (7,356) shares to seven thousand five hundred thirty-four (7,534) shares, each share with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the single partner resolving on the proposed capital increase.

*Subscription and Payment*

Thereupon appeared Mr Guillaume Cavalin, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of SWIP (Luxembourg) S.à r.l., acting in its capacity as management company of the SWIP European Balanced Property Fund, a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, by virtue of the proxy referred to hereinabove.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of SWIP (Luxembourg) S.à r.l., acting in its capacity as management company of the SWIP European Balanced Property Fund, for one hundred seventy-eight (178) new shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) of the Company, and to make payment in full for each of such new shares by a contribution in cash of an amount of seventeen thousand eight hundred Euro (EUR 17,800.-) (the "Contribution"), which is as of now at the disposal of the Company, proof of the payment having been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

*Third resolution*

The single partner, to the extent that he acts in lieu of the general meeting of shareholders, RESOLVES to accept the subscription of one hundred seventy-eight (178) new shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each by SWIP (Luxembourg) S.à r.l. acting in its capacity as management company of the SWIP European Balanced Property Fund and to accept payment in full of each of these shares by a contribution in cash.

*Fourth resolution*

As a result of the above resolutions, the single partner RESOLVES to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 3 of the agenda.

" **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at seven hundred fifty-three thousand four hundred Euro (EUR 753,400.-) divided into seven thousand five hundred thirty-four (7,534) shares, with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up."

106771

*Fifth resolution*

The single partner RESOLVES to authorise any lawyer of Linklaters LLP to record the capital increase in the share register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the Mémorial C.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1,100).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with us, the notary, this original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-huit juillet,

Par devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

SWIP (Luxembourg) S.à r.l., agissant en sa capacité de société de gestion de SWIP European Balanced Property Fund, une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

représentée par Monsieur Guillaume Cavalin, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée à Luxembourg, le 28 juillet 2008.

Ladite procuration sera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Le comparant, agissant en sa qualité d'associé unique de SWIP Holdings (Luxembourg) S.à r.l., a demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qui suit:

Le comparant est l'associé unique de SWIP Holdings (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) (la "Société"), constituée par acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 15 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") N ° 1239 du 3 décembre 2004, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro B-104.119. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 24 juin 2008 en cours de publication au Mémorial C

Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être parfaitement informé des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du Jour:*

1. Augmentation du capital souscrit de la Société d'un montant de dix sept mille huit cents euros (17.800,- EUR) de manière à porter le capital de son montant actuel de sept cent trente cinq mille six cents euros (735.600,- EUR) divisé en sept mille trois cent cinquante-six (7.356) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, à sept cent cinquante trois mille quatre cents euros (753.400,- EUR) divisé en sept mille cinq cent trente-quatre (7.534) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR).

2. Émission de cent soixante dix-huit (178) nouvelles parts sociales de manière à porter le nombre de parts sociales de sept mille trois cent cinquante-six (7.356) parts sociales à sept mille cinq cent trente-quatre (7.534) parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'associé unique de procéder à l'augmentation de capital proposée.

3. Acceptation de la souscription de cent soixante dix-huit (178) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune par SWIP (Luxembourg) S.à r.l., agissant en sa capacité de société de gestion de SWIP European Balanced Property Fund, et acceptation de la libération intégrale de chacune de ces parts sociales par un apport en numéraire.

4. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société de manière à refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1 à 3 de l'ordre du jour.

5. Autorisation à tout avocat de Linklaters LLP de procéder à l'enregistrement de l'augmentation de capital dans le registre des parts de la Société et d'accomplir toutes les formalités nécessaires auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et du Mémorial C.

et a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique DECIDE d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de dix sept mille huit cents euros (17.800,- EUR) de manière à porter le capital de son montant actuel de sept cent trente cinq mille six cents euros (735.600,- EUR) divisé en sept mille trois cent cinquante-six (7.356) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, à sept cent cinquante trois mille quatre cents euros (753.400,- EUR) divisé en sept mille cinq cent trente-quatre (7.534) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR).

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique DECIDE d'émettre cent soixante dix-huit (178) nouvelles parts sociales de manière à porter le nombre de parts sociales de sept mille trois cent cinquante-six (7.356) parts sociales à sept mille cinq cent trente-quatre (7.534) parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de la décision de l'associé unique de procéder à l'augmentation de capital proposée.

#### *Souscription et Libération*

Ensuite est intervenu Monsieur Guillaume Cavalin, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de SWIP (Luxembourg) S.à r.l., agissant en sa capacité de société de gestion de SWIP European Balanced Property Fund, une société de droit luxembourgeois ayant son siège social 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en vertu de la procuration susvisée.

Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de SWIP (Luxembourg) S.à r.l., agissant en sa capacité de société de gestion de SWIP European Balanced Property Fund, cent soixante dix-huit (178) nouvelles parts sociales de la Société, chaque part sociale ayant une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) et libérer intégralement la totalité de ces nouvelles parts sociales par un apport en numéraire d'un montant de dix sept mille huit cents euros (17.800,- EUR) ("Apport"), qui se trouve dès à présent à la disposition de la Société, preuve du paiement a été donnée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

#### *Troisième résolution*

L'associé unique DECIDE, dans la mesure où il agit pour le compte de l'assemblée générale des associés, d'accepter ladite souscription et la libération intégrale de chacune de ces parts sociales par un apport en numéraire correspondant à l'Apport et d'attribuer cent soixante dix-huit (178) parts sociales, nouvellement émises, chaque part sociale ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) à SWIP (Luxembourg) S.à r.l., agissant en sa capacité de société de gestion de SWIP European Balanced Property Fund.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'associé unique DECIDE de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 5. Capital social émis.** Le capital social est fixé à sept cent cinquante trois mille quatre cents euros (753.400,- EUR) divisé en sept mille cinq cent trente-quatre (7.534) parts sociales entièrement libérées d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune."

#### *Cinquième résolution*

L'associé unique DECIDE d'autoriser tout avocat de Linklaters LLP de procéder à l'enregistrement de l'augmentation de capital dans le registre des parts de la Société et d'accomplir toutes les formalités nécessaires auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et du Mémorial C.

#### *Évaluation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature que ce soit, payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement mille cent euros (EUR 1.100).

Dont acte, le présent acte a été établi à Luxembourg, à la date donnée en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant précité, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Cavalin, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 juillet 2008. LAC/2008/31870. — Reçu à 0,50%: quatre-vingt-neuf euros (EUR 89,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008110433/220/191.

(080128140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

**Jemalabo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3961 Ehlinge, 51, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 84.617.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/08/2008.

Référence de publication: 2008106703/5212/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2008, réf. LSO-CT01654. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080123326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2008.

**Total Alpha Investment Fund Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 39.615.

In the year two thousand and eight, on the eighteenth day of July.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

Was held an Extraordinary General Meeting of Shareholders of "TOTAL ALPHA INVESTMENT FUND MANAGEMENT COMPANY S.A." (hereafter referred to as the "Company"), a société anonyme having its registered office at 9a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, incorporated by a deed of 27 February 1992, published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, (the "Mémorial"), number 125 on 4 April 1992. The articles of incorporation of the Company (the "Articles") were amended for the last time by a deed of Maître Joseph Elvinger on 24 November 2003, published in the Mémorial number 68 on 19 January 2004.

The Meeting was opened with Mr John Pierre Hettinger, employé privé, residing professionally in Luxembourg, as chairman of the meeting. The chairman appointed as secretary Mrs Cécile Schneider, employée privée, residing professionally in Luxembourg. The Meeting elected as scrutineer Mr Masashi Kamo, employé privé, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the Meeting is the following:

*Agenda:*

1. Amendment of

- article 4, first paragraph, of the Articles by the addition of a new sentence to enable the board of directors to transfer the registered office of the Company within the Grand Duchy of Luxembourg;
- article 8, first paragraph of the Articles, to set the date of the annual general meeting of shareholders to the month of March instead of April;
- article 9, third paragraph, of the Articles in order to provide that the resolutions at the general meetings are passed by a majority of the votes cast;
- article 11, second paragraph, of the Articles to reflect the possibility to appoint a director at any general meeting of shareholder;
- article 12, first paragraph, first sentence, of the Articles to state that the board of directors has to choose a chairman from among its members according to article 64 (2) of the amended law of 10 August 1915 on commercial companies;
- article 12, fifth paragraph, of the Articles so as to allow the directors to appoint by electronic means a proxy from amongst the other directors, cast their vote in writing or by telefax or any other means capable of evidencing such vote and to permit them to participate to meetings of the board of directors by modern telecommunication means; and
- article 19 of the Articles to amend the starting and ending dates of the accounting year which shall start on 1st January and end on 31st December of each year.

2. Appointment of Mr. Paul Faltz as director of the Corporation for period ending at the annual general meeting of shareholders approving the annual accounts for the period ending 31st December 2008.

II.- That the shareholders are represented and the number of shares held by each of them is shown on an attendance list, which is signed by their proxyholder, the board of the Meeting and the undersigned notary, and will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III.- It appears from the said attendance list that all the shares currently in issue in the Company are represented at the present Meeting, so that the shareholders consider themselves as validly convened and the Meeting is validly constituted and can validly deliberate and decide on the item of the agenda.

After deliberation, the Extraordinary General Meeting takes the following resolution:

*First resolution*

The Meeting unanimously resolves to

- amend article 4, first paragraph, of the Articles by the addition of a new sentence to enable the board of directors to transfer the registered office of the Company within the Grand Duchy of Luxembourg. This new sentence shall read as follows:

"If and to the extent permitted by law, the board of directors may decide to transfer the registered office to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg.";

- amend the first paragraph of article 8 of the Articles to set the date of the annual general meeting of shareholders to the month of March. The first paragraph of article 8 shall read as follows:

"The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on each last business day of the month of March at 11 a.m. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require."

- amend the third paragraph of article 9 of the Articles in order to provide that the resolutions at the general meetings are passed by a majority of the votes cast. The third paragraph of article 9 shall read as follows:

"Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the votes cast. Votes cast shall not include votes attaching to shares in respect of which the shareholders have not taken part in the vote or have abstained or have returned a blank or invalid vote.";

- amend the second paragraph of article 11 of the Articles to reflect the possibility to appoint a director at any general meeting of shareholders. The second paragraph of article 11 of the Articles shall read as follows:

"The directors shall be elected by the shareholders at any duly convened general meeting, for a period ending at the following annual general meeting and until reelected or their successors are elected and qualify, provided, however, that a director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders."

- amend the first paragraph, first sentence, of article 12 of the Articles to reflect the obligation of the directors to elect a chairman from among its members according to article 64 (2) of the amended law of 10 August 1915 on commercial companies. The first paragraph, first sentence, of article 12 of the Articles shall read as follows:

"The board of directors chooses from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen.";

- amend the fifth paragraph of article 12 of the Articles to allow the directors to appoint by electronic means a proxy amongst the other members of the board, cast their vote in writing or by telefax or any other means capable of evidencing such vote and to permit them to participate to meetings of the board of directors by telecommunication means. The fifth paragraph of article 12 of the Articles shall read as follows:

"Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex, telefax or any other electronic means capable of evidencing such proxy another director as his proxy. Directors may also cast their vote in writing by letter or by telefax or any other means capable of evidencing such vote. A director may attend any meeting of the board of directors using teleconference, videoconference or any other telecommunication means permitting his identification and his effective participation to such meeting whose deliberations must be retransmitted to him on a continuous basis."; and to

- amend article 19 of the Articles to amend the accounting year so as article 19 reads as follows:

"The accounting year of the Corporation shall begin on 1st January of each year and shall terminate on the 31st December of each year."

The current accounting year which has started on 1st March 2008 will terminate on 31st December 2008.

*Second resolution*

The meeting decides to appoint Mr Paul Faltz, with professional address in Atrium Business Park- 31, Z.A.Bourmicht, L-8070 Bertrange, born in Luxembourg, on the 23rd July 1964 as director of the Corporation for a period ending at the annual general meeting of shareholders approving the annual accounts for the period ending 31st December 2008.

There being no further business on the agenda, the Meeting is thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Meeting, the members of the board of the Meeting, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, signed together with us, the notary, the present original deed, no shareholder being present and having thus expressed the wish to sign.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société "TOTAL ALPHA INVESTMENT FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.", (ci-après la "Société"), société anonyme, ayant son siège social au 9a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, constituée suivant acte du 27 février 1992, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 125 du 4 avril 1992. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger en date du 24 novembre 2003, publié au Mémorial numéro 68 du 19 janvier 2004.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de M. John Pierre Hettinger, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg. Le président désigne comme secrétaire Mme Cécile Schneider, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg. L'Assemblée élit aux fonctions de scrutateur M. Masashi Kano, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée étant dûment constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modifications de

- l'article 4, premier alinéa des Statuts afin d'y ajouter une nouvelle phrase au terme de laquelle le conseil d'administration est compétent pour transférer le siège social de la Société dans le Grand Duché de Luxembourg;
- l'article 8, premier alinéa des Statuts, afin que se tienne l'assemblée générale annuelle des actionnaires au mois de mars au lieu du mois d'avril;
- l'article 9, troisième alinéa des Statuts, afin de prévoir que les décisions des assemblées générales seront prises à la majorité des voix exprimées;
- l'article 11, deuxième alinéa des Statuts, afin de refléter la possibilité de nommer un administrateur lors de toute assemblée générale;
- l'article 12, premier alinéa des Statuts, première phrase, des Statuts afin de refléter que le conseil d'administration doit nommer parmi ses membres un président conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; et
- l'article 12, cinquième alinéa des Statuts de façon à permettre aux administrateurs de nommer par voie électronique un autre administrateur comme mandataire, de voter par écrit ou par télécopie ou tout autre moyen permettant de prouver le vote ou encore leur permettre de participer aux réunions du conseil d'administration par des moyens modernes de télécommunication; et
- L'article 19 des Statuts, afin de modifier les dates de début et de clôture de l'exercice social, pour le faire commencer au 1<sup>er</sup> janvier et se terminer au 31 décembre de chaque année.

2. Nomination de M. Paul Faltz comme administrateur de la Société pour une période expirant lors de la prochaine assemblée générale annuelle approuvant les comptes au 31 décembre 2008.

II.- Que les actionnaires sont représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent chacun est indiqué sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par leur mandataire, les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que l'ensemble des actions actuellement émises par la Société sont représentées à la présente Assemblée, de telle sorte que les actionnaires se considèrent valablement convoqués et que l'Assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et décider sur le point porté à l'ordre du jour.

Après avoir délibéré, l'Assemblée Générale Extraordinaire prend la résolution suivante:

*Première résolution*

L'Assemblée décide unanimement de

- modifier l'article 4, premier alinéa, des Statuts afin d'y ajouter une nouvelle phrase au terme de laquelle le conseil d'administration est compétent pour transférer le siège social de la Société dans le Grand Duché de Luxembourg. Cette nouvelle phrase se lira comme suit:

"Si et dans les limites autorisées par la loi, le conseil d'administration peut décider du transfert du siège social dans tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg.";

- modifier le premier alinéa de l'article 8 des Statuts afin d'arrêter la date de l'assemblée générale annuelle au mois de mars. Le premier alinéa de l'article 8 se lira comme suit:

"L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation le dernier jour ouvrable du mois de mars à 11 heures du matin. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent."

- modifier le troisième alinéa de l'article 9 des Statuts afin de prévoir que les décisions des assemblées générales seront prises à la majorité des voix exprimées. Le troisième alinéa de l'article 9 des Statuts se lira comme suit:

"Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des voix exprimées. Les voix exprimées ne comprendront pas les voix en relation avec les actions représentées à l'assemblée mais dont les actionnaires n'ont pas pris part au vote ou se sont abstenus ou ont rendu un vote blanc ou nul.";

- modifier le deuxième alinéa de l'article 11 des Statuts afin de refléter la possibilité de nommer un administrateur lors de toute assemblée générale. Le deuxième alinéa des Statuts se lira comme suit:

"Les administrateurs seront élus par toute assemblée générale pour une période se terminant à la prochaine assemblée annuelle et lorsque leurs successeurs auront été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires."

- modifier la première phrase du premier alinéa de l'article 12 des Statuts afin de refléter que le conseil d'administration doit nommer parmi ses membres un président conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. La première phrase du premier alinéa de l'article 12 des Statuts se lira comme suit:

"Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents."; et de

- modifier le cinquième alinéa de l'article 12 des Statuts afin de permettre aux administrateurs de nommer par voie électronique un mandataire parmi les administrateurs, de voter par écrit ou par télécopie ou tout autre moyen permettant de prouver le vote ou encore leur permettre de participer aux réunions du conseil d'administration par des moyens modernes de télécommunication. Le cinquième alinéa de l'article 12 se lira comme suit:

"Tout administrateur pourra se faire représenter par un autre administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur, télex ou tout autre moyen électronique permettant de prouver le mandat. Les administrateurs peuvent aussi donner leur vote par écrit ou par télécopie ou tout autre moyen permettant de prouver le vote. Un administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration par voie de téléconférence, visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication permettant son identification et sa participation effective à une telle réunion dont les délibérations doivent lui être retransmises de manière continue."; et de

- modifier l'article 19 des Statuts afin de modifier la date de l'exercice social pour que l'article 19 se base comme suit:

"L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année."

L'exercice en cours qui a commencé le 1<sup>er</sup> Mars 2008 se terminera le 31 Décembre 2008.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée nomme M. Paul Faltz, demeurant professionnellement à Atrium Business Park- 31, Z.A.Bourmicht, L-8070 Bertrange, né à Luxembourg, le 23 Juillet 1964, comme administrateur de la Société pour une période expirant lors de la prochaine assemblée générale annuelle approuvant les comptes au 31 décembre 2008.

Aucun point ne figurant plus à l'ordre du jour, l'Assemblée est dès lors close.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en langue anglaise suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à l'Assemblée, aux membres du bureau tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun actionnaire n'étant présent et n'ayant donc exprimé le souhait de signer.

Signé: J.P. Hettinger, C. Schneider, M. Kamo et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juillet 2008. Relation: LAC/2008/30833. - Reçu 12.- EUR Douze euros.

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008111114/242/204.

(080128489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

**Gabriella Luxembourg (ERISA 3) Sàrl, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 1.803.000,00.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 94.976.

—  
*Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la société en date du 10 juillet 2008*

Le siège social de la société est transféré avec effet au 1<sup>er</sup> août 2008 du 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008107742/1012/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT08019. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080124834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

---

**Retail Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 94.093.

—  
*Extrait des résolutions  
adoptées par l'actionnaire unique de la société en date du 13 juin 2008*

Le siège social de la société est transféré avec effet au 1<sup>er</sup> août 2008 du 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 août 2008.

Pour extrait conforme

*Pour la société**Un mandataire*

Signatures

Référence de publication: 2008109721/631/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09043. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

---

**VA No1 Lux (Munich) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 110.982.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 31 juillet 2008*

- Sont élus au Conseil d'Administration pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2009:

\* Mrs Sarah Camilleri, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 août 2008.

*Pour VA N° 1 Lux (Munich) S.A.*

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Oliver Schütz / Michaela Imwinkelried

*Associate Director / Executive Director*

Référence de publication: 2008109883/1360/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT07141. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

**Cologne Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 28.546.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 11 août 2008*

L'Assemblée ratifie la cooptation au poste d'administrateur de la société de Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Konzern S.à.r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Luxembourg, le 11 août 2008.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008109783/655/23.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09118. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

---

**Trimax S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 49.448.

—  
- Constituée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Jean-Paul HENCKS, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 28 novembre 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n<sup>o</sup> 101 du 11 mars 1995.

- Statuts modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 30 juin 2000, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n<sup>o</sup> 892 du 15 décembre 2000.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 6 juin 2008 que les mandats des membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes actuellement en fonction sont renouvelés pour une période de six ans, à savoir:

*aux postes d'administrateurs:*

- Monsieur Jean FABER, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

- Monsieur Claude FABER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

- Mademoiselle Jeanne PIEK, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

*au poste de commissaire aux comptes:*

- Monsieur Didier KIRSCH, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Tous ces mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 9 juin 2008.

*Pour la société TRIMAX S.A.*

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signatures

Référence de publication: 2008110591/687/31.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS11054. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

---

**Quark & Stark SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 83.746.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2008.

Pour QUARK & STARK S.A.

Signature

Référence de publication: 2008109852/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08799. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

**FRB Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6758 Grevenmacher, 2B, rue Victor Prost.  
R.C.S. Luxembourg B 132.161.

Im Jahre zweitausendacht, den neunundzwanzigsten Juli,

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph GLODEN, mit dem Amtswohnsitz zu Grevenmacher,

Sind erschienen:

1) Herr Olaf WEGERMANN, Geschäftsführer, geboren in Runderoth (D) am 07. Dezember 1969, wohnhaft in L-6740 Grevenmacher, 4, Kurzacht,

2) Herr Dietmar THIELTGES, Bauzeichner, geboren in Trier (D) am 10. Februar 1954, wohnhaft in D-54296 Trier, 7, Auf der Au.

Welche Komparenten den unterzeichneten Notar ersuchen Folgendes zu beurkunden:

Die Komparenten Olaf WEGERMANN und Dietmar THIELTGES, beide vorgenannt, sind die alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung «FRB Solutions S.à r.l.», mit Sitz in L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 132.161, Identitätsnummer 20072448 538, gegründet laut Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar Joseph GLODEN, mit Amtswohnsitz in Grevenmacher, am 18. September 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2462 vom 30. Oktober 2007.

Die Gesellschafter erklären eine Gesellschafterversammlung abzuhalten und ersuchen den amtierenden Notar folgende Beschlüsse zu beurkunden:

*Erster Beschluss*

Die Gesellschafter beschliessen den Sitz der Gesellschaft von L-2132 Luxembourg nach L-6758 Grevenmacher, 2b, rue Victor Prost zu verlegen.

*Zweiter Beschluss*

Infolge der obigen Sitzverlegung, erklären die Gesellschafter Artikel fünf, Absatz 1, der Satzungen der Gesellschaft abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 5. Absatz 1.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Grevenmacher."

Die Kosten und Honorare dieser Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft.

WORUEBER URKUNDE, aufgenommen wurde zu Grevenmacher, Datum wie eingangs erwähnt,

Und nach Vorlesung an die dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komparenten, haben dieselben mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: O. WEGERMANN, D. THIELTGES, J. GLODEN.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 juillet 2008, Relation: GRE/2008/3192. — Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): BENTNER.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG der Gesellschaft auf stempelfreiem Papier auf Begehrt erteilt, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 26. August 2008.

Joseph GLODEN.

Référence de publication: 2008110986/213/40.

(080128443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

**Varhin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 62.061.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2008.

Pour VARHIN S.A.

Signature

Référence de publication: 2008109854/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08800. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

---

**Prakash S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.  
R.C.S. Luxembourg B 76.515.

## RECTIFICATIF

L'an deux mille huit, le vingt-neuf juillet.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Maître Jim PENNING, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire des actionnaires de la Société PRAKASH S.A. en vertu de deux procurations datées des 26 mai 2000, restées annexées à l'acte dont question ci-après.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La société PRAKASH S.A., ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo, constituée sous la dénomination de "PRAKASH S.A. HOLDING", suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange en date du 5 juin 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 782 du 25 octobre 2000, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire alors de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 16 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 930 du 21 mai 2007, société inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 76.515.

- Aux termes de l'acte de constitution précité du 5 juin 2000, une erreur matérielle s'est glissée dans l'article 5 alinéa 1<sup>er</sup> et plus particulièrement dans la fixation de la valeur nominale des actions.

En effet, au lieu de lire:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EURO (31.000.- EUR) représenté par TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de MILLE EURO (1.000.- EUR) chacune."

Il aurait fallu lire:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EURO (31.000.- EUR) représenté par TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EURO (100.- EUR) chacune."

- Qu'il y a dès lors lieu de rectifier cette erreur matérielle comme exposé ci-avant.

- Que de nouveaux statuts coordonnés seront établis en conséquence et qu'il est décidé d'apporter les rectifications partout où il appartiendra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. PENNING, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 juillet 2008. LAC/2008/31874. — Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008111676/220/40.

(080129455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

---

**Taurus European S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 84.329.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2008.  
Pour TAURUS EUROPEAN S.A.  
Signature

Référence de publication: 2008109855/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08801. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

**3i Infrastructure (Luxembourg) Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 11.509,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 124.331.

En date du 28 juillet 2008, l'associé unique de la Société a changé de dénomination sociale. Dorénavant la dénomination sociale de l'associé unique sera 3i Infrastructure plc.

POUR PUBLICATION  
3i Infrastructure (Luxembourg) Holdings S.à r.l.  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2008109856/1649/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT09952. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

**Urtex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.  
R.C.S. Luxembourg B 98.016.

**EXTRAIT**

L'Assemblée générale du 30 juin 2008 statuant sur les comptes 2006 et 2007 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Michele CANEPA, Administrateur, laurea in giurisprudenza, 38/40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, Luxembourg;
- Monsieur Pascal SERIGNAT, Administrateur, Chemin des Osches, 6, CH-1009 Pully, Suisse;
- Monsieur Riccardo MORALDI, Administrateur, laurea in Economia aziendale, 38/40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

L'assemblée générale du 30 juin 2008 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 30 juin 2008.  
Pour URTEX S.A., Société anonyme  
Signature

Référence de publication: 2008109990/833/24.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11732. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

**Colleoni Manufacture S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 115.167.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2008.

Pour COLLEONI MANUFACTURE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008109858/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08803. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

**Akeler Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 10.000,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 109.942.

*Extrait des décisions des associés prises en date du 15 juillet 2008*

1. La démission de Monsieur Philippe Van der Beken a été acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2008.

2. Monsieur Dominique Prince, gérant, né le 29 octobre 1978 à Malmedy, en Belgique, avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé gérant de la Société, en remplacement de Monsieur Philippe Van der Beken, pour une durée indéterminée. Sa nomination prend effet au 1<sup>er</sup> juillet 2008.

3. La démission de Monsieur Jean-Louis Camuzat a été acceptée avec effet au 26 juin 2008.

4. Monsieur Andreas Demmel, gérant, né le 11 avril 1969 à Munich en Allemagne, avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé gérant de la Société, en remplacement de Monsieur Jean-Louis Camuzat, pour une durée indéterminée. Sa nomination prend effet au 26 juin 2008.

Le conseil de gérance est dorénavant composé comme suit:

- Dominique Prince (Gérant)
- Andreas Demmel (Gérant)
- Nigel Pope (Gérant)

POUR PUBLICATION

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008109861/1649/27.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT09927. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

**Corum Group International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 76.784.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bart Zech.

Référence de publication: 2008109889/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10748. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

**Goodman Option (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 105.448.

—  
*Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 16 juillet 2008*

1. La démission de Monsieur Philippe Van der Beken a été acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2008.

2. Monsieur Dominique Prince, gérant, né le 29 octobre 1978 à Malmedy, en Belgique, avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé gérant de la Société, en remplacement de Monsieur Philippe Van der Beken, pour une durée indéterminée. Sa nomination prend effet au 1<sup>er</sup> juillet 2008.

3. Monsieur Michael O'Sullivan, gérant, né le 9 octobre 1966 à Sydney, en Australie, avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé gérant de la Société, pour une durée indéterminée. Sa nomination prend effet au 1<sup>er</sup> juillet 2008.

Le conseil de gérance est dorénavant composé comme suit:

- Dominique Prince (Gérant)
- Michael O'Sullivan (Gérant)
- Robert Wilkinson (Gérant)

**POUR PUBLICATION***Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008109862/1649/26.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT09926. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(080127190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

**ATR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 114.027.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 3 juin 2008*

- L'Assemblée accepte la démission, avec effet immédiat, de Madame Magali Zitella, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet au L-2180 Luxembourg.

- L'Assemblée nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Pierfrancesco Ambrogio, employé privé, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet au L-2180 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui se tiendra en 2013.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Nathalie Mager, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet au L-2180 Luxembourg et Madame Helena Tonini-Di Vito, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet au L-2180 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

- L'Assemblée accepte la démission avec effet immédiat de la société ELPERS & Co Réviseurs d'entreprises, ayant son siège social 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg de son mandat de commissaire aux comptes.

L'Assemblée nomme en remplacement la Fiduciaire Patrick Sganzerla Sàrl, ayant son siège social à 17, rue des Jardiniers à L-1835 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 3 juin 2008.

Pour extrait conforme

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008110511/5387/28.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10449. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(080128218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

**Goodman APP 3 (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 105.370.

—  
*Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 16 juillet 2008*

1. La démission de Monsieur Philippe Van derj Beken a été acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2008.

2. Monsieur Dominique Prince, gérant, né le 29 octobre 1978 à Malmedy, en Belgique, avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé gérant de la Société, en remplacement de Monsieur Philippe Van der Beken, pour une durée indéterminée. Sa nomination prend effet au 1<sup>er</sup> juillet 2008.

3. Monsieur Michael O'Sullivan, gérant, né le 9 octobre 1966 à Sydney, en Australie, avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, a été nommé gérant de la Société, pour une durée indéterminée. Sa nomination prend effet au 1<sup>er</sup> juillet 2008.

Le conseil de gérance est dorénavant composé comme suit:

- Dominique Prince (Gérant)
- Michael O'Sullivan (Gérant)
- Robert Wilkinson (Gérant)

**POUR PUBLICATION***Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008109866/1649/26.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT09906. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080127209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

---

**XI Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 139.489.

—  
*Extrait*

Par deux contrats de transfert en date du 13 juin 2008, la société GS Lux Management Services S.à r.l. a transféré toutes ses 1.250.000 parts sociales dans le capital social de la Société.

Suite à ces transferts l'actionnariat de la Société est comme suit:

- GS Capital Partners VI Fund, L.P., 291.743 parts sociales
- GS Capital Partners VI Offshore Fund, L.P., 242.663 parts sociales
- GS Capital Partners VI GmbH & Co. KG, 10.369 parts sociales
- GS Capital Partners VI Parallel, L.P., 80.225 parts sociales
- PAI Europe V-1 FCPR, 186.197 parts sociales
- PAI Europe V-2 FCPR, 186.197 parts sociales
- PAI Europe V-3 FCPR, 186.433 parts sociales
- PAI Europe V-B FCPR, 66.173 parts sociales

Les Fonds Communs de Placement à Risques PAI Europe V-1 FCPR, PAI Europe V-2 FCPR, PAI Europe V-3 FCPR et PAI Europe V-B FCPR sont tous représentés par leur société de gestion PAI partners SAS (Société par Actions Simplifiée), ayant son siège social au 43, avenue de l'Opéra, Paris 75002, immatriculée sous le numéro R.C.S. Paris 443837331.

*Pour XI Holdings I S.à r.l.*  
BONN SCHMITT STEICHEN  
Signature

Référence de publication: 2008110537/275/28.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2008, réf. LSO-CT06791. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

---

**Evendine S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 62.658.

Le bilan au 31 décembre 2006 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme  
EVENDINE S.A.  
Signature

Référence de publication: 2008109867/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10567. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

---

**Corum International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 76.795.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CORUM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme  
Signature

Référence de publication: 2008109890/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10749. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

---

**Innisfree F3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 139.742.

Par décision de l'Associé Unique en date du 7 août 2008 il a été décidé d'approuver:

- La nomination pour une durée indéterminée de monsieur James William Ward, né le 25 avril 1952 à Bolton, Angleterre, résidant professionnellement au 7th Floor, Abacus House, 33 Gutter Lane EC2V 8AS, Londres, Angleterre, en qualité de gérant de catégorie A, avec effet au 7 août 2008.

- La démission de monsieur Milton Fernandes, né le 12 décembre 1961 en Malaisie, résidant professionnellement au 7th Floor, Abacus House, 33 Gutter Lane EC2V 8AS, Londres, Angleterre, de son poste de gérant de catégorie A, avec effet au 7 août 2008.

Le conseil de gérance sera désormais composé comme suit:

*Gérants de catégorie A:*

- 1) Tim Kashem
- 2) James William Ward;

*Gérants de catégorie B:*

- 1) Wim Rits; et

2) Gerald Welvaert

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Gerald Welvaert  
Gérant B

Référence de publication: 2008109868/683/27.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT09618. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080127384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

**Lorraine Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 59.261.

—  
*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 25 juillet 2008*

L'assemblée constate et accepte les démissions de Madame Catherine CALVI et de Monsieur Luca VENETTA.

En remplacement de ces administrateurs démissionnaires, l'Assemblée décide de nommer Messieurs:

- Maurice HOUSSA, économiste, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg;
- Stéphane LIEGEOIS, employé privé, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg.

Par ailleurs, l'Assemblée renouvelle les mandats:

- d'administrateur de Monsieur Patrick ROCHAS, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg,
- de commissaire aux comptes de la société MAZARS, ayant son siège social à Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2014.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (Luxembourg)  
10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 LUXEMBOURG  
Réviseurs d'entreprises  
Signature

Référence de publication: 2008109874/636/26.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT09644. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080127407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

**Dufort S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 141.040.

—  
STATUTS

L'an deux mille huit, le trente-et-un juillet.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

Ont comparu:

1.- NEWPOOL LIMITED, société de droit anglais, avec siège social à First Floor, 41 Chalton Street, London NW1 1JD, inscrite au registre de commerce de Londres sous le numéro 04568142

ici représentée par Maître Charles KAUFHOLD, avocat, demeurant à L-2132 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse, en vertu d'une procuration donnée le 11 novembre 2002,

dont une copie, après avoir été signée "ne varietur" par les comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

2.- MULTIPLE ENTERPRISES ASSOCIATION INTERNATIONAL S.A., société holding de droit luxembourgeois, avec siège social au 18, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg sous le numéro B 37.095,

ici représentée par Christine LOUIS-HABERER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg et Maître Charles OSSOLA, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en leur qualité d'administrateurs de la société ayant les pouvoirs pour engager la société par leurs signatures conjointes

tous deux ici représentés par Maître Charles KAUFHOLD, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 30 juillet 2008

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquelles personnes comparantes, agissant en leur susdite qualité, représentées comme il est dit, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

## **Titre I<sup>er</sup> .- Dénomination, siège, objet, durée**

### **Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.**

1.1. Il est créé par le présent acte une société anonyme, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination "DUFORT S.A." (ci-après «la Société»).

### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La Société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

### **Art. 3. Objet.**

3.1. La Société a pour objet la détention, la location, la gestion et la mise en valeur d'un ou de plusieurs immeubles ainsi que la réalisation de toutes opérations immobilières pour son propre compte.

3.2. La Société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilières ainsi que poser des actes de cautionnement qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social et même à tous autres objets ou qui peuvent favoriser l'extension et le développement, tant à l'intérieur du pays qu'à l'étranger.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## **Titre II.- Capital**

**Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000.-), divisé en trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, entièrement libéré.

### **Art. 6. Modification du capital social.**

6.1. Le capital autorisé est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000.-) qui sera divisé en dix mille (10.000) actions de cent euros (EUR 100.-) chacune.

6.2. Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.3. En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

6.4. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 7. Versements.** Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

**Art. 8. Nature des actions.** Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

**Art. 9. Cession d'actions.** Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la Société.

### **Titre III.- Administration, direction, surveillance**

#### **Art. 10. Conseil d'administration.**

10.1. La Société peut être administrée soit par un seul administrateur lorsque le capital social est intégralement détenu par un actionnaire unique, soit par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

#### **Art. 11. Réunions du conseil d'administration.**

11.1. Lorsque la Société est administrée par un conseil d'administration, le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.5. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

**Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.** L'administrateur unique ou le conseil d'administration, lorsqu'il en existe un sont investis des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

#### **Art. 13. Délégation de pouvoirs.**

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la Société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société.

**Art. 14. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social soit par son administrateur unique, soit par deux administrateurs lorsque la Société est administrée par un conseil d'administration, soit par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

#### **Art. 15. Commissaire aux comptes.**

15.1. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années. Le mandat est renouvelable.

### **Titre IV.- Assemblée générale**

#### **Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale.**

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

**Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire.** L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Commune du Siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations le premier jeudi de juillet, à 11 heures.

**Art. 18. Autres assemblées générales.** Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

**Art. 19. Votes.** Chaque action donne droit à une voix.

### **Titre V.- Année sociale, répartition des bénéfices**

#### **Art. 20. Année sociale.**

20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

### **Art. 21. Répartition de bénéfices.**

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes (dividendes intérimaires) en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

## **Titre VI.- Dissolution, liquidation**

### **Art. 22. Dissolution, liquidation.**

22.1. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

## **Titre VII.- Disposition générale**

**Art. 23. Disposition générale.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

### *Dispositions transitoires*

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2008. La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2009.

### *Souscription et libération*

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les trois cent vingt actions comme suit par:

1. NEWPOOL LIMITED prédésignée: cent soixante . . . . .	160
2. MULTIPLE ENTERPRISES ASSOCIATION INTERNATIONAL S.A. prédésignée: cent soixante . . . . .	160
Total: Trois cent vingt actions . . . . .	320

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente-deux mille euros (32.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille trois cents (1.300,-) euros.

### *Assemblée générale extraordinaire*

Et immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social ont pris les décisions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée à L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.
- 2.- Michèle MEDERNACH, employée privée, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse, est appelée aux fonctions d'administrateur pour une durée de six ans, son mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2014.
- 3.- Peggy MODAFF-STRAUS, employée privée, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse, est appelée aux fonctions d'administrateur pour une durée de six ans, son mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2014.
- 4.- Christine LOUIS-HABERER, employée privée, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse, est appelée aux fonctions d'administrateur pour une durée de six ans, son mandat expirant à l'assemblée générale annuelle de 2014.
- 5.- La société à responsabilité limitée EUROPEAN AUDIT S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-7390 Blaschette, 11, rue du Hiel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro B 50.956 est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six ans, son mandat expirant à l'assemblée générale annuelle de 2014.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes;

Et après lecture, les comparantes, représentées comme il est dit, ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signe: KAUFHOLD, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 6 août 2008. Relation: REM/2008/1042. — Reçu cent soixante euros 0,5%= 160 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 25 août 2008.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2008110547/218/190.

(080128036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

---

**Anglo Platinum International Brazil, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 121.137.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2008.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2008109876/1115/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08323. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

---

**Roundabout S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 140.745.

Suite à un transfert de parts intervenu en date du 29 juillet 2008, la société MGP Castle S.à r.l., ayant son siège social à 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B. 130254), a cédé 108 parts sociales de class B avec une valeur nominale de EUR25- à la société WX Rondo One Holding S.à r.l., ayant son siège social à 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B140463).

Luxembourg, le 29 juillet 2008.

Roundabout S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008109878/3648/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT08965. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

---

**Medihold S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 28.575.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 18 août 2008 à 14.00 heures à Luxembourg*

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Mohammed AL-MIQDADI, résidant professionnellement, Lincoln House, 137-143 Hammersmith Road GB-LONDON W14 0QL, nouvel Administrateur, son mandat prenant fin à l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2013 et Dr. Hassan AL-HADDAD, résidant 44 Parkside GB-LONDON SW19 5NB, nouvel Administrateur pour une durée d'un an, son mandat prenant fin le 18 août 2009.

Pour copie conforme  
Signature / Signature  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008109877/714/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11465. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

---

**Hjalmar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 96.864.

Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 31 juillet 2008, il a été résolu ce qui suit:

1. De ré-élire Mess. Sven HEDMAN et Peter ENGELBERG, demeurant professionnellement au 11, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, ainsi que Gilles WECKER, demeurant professionnellement au 11, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, comme administrateurs du Conseil d'Administration jusqu'à la prochaine assemblée générale.

2. De ré-élire Modem Treuhand SA comme commissaire aux comptes de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Fiona Finnegan / Gilles WECKER.

At the Annual General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on July 31 2008, it has been resolved the following:

1 To re-elect Mr. Sven HEDMAN and Mr. Peter Engelberg, residing professionally at 11, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, as well as Mr. Gilles Wecker, residing professionally at 11, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, as directors of the board until the next annual general meeting.

2 To re-elect Modern Treuhand SA as statutory auditor of the company until the next annual general meeting.

Fiona Finnegan / Gilles Wecker.

Référence de publication: 2008110246/1369/23.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09199. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

---

**Ech Lux 2 (Hainer Weg, Frankfurt) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 123.311.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 31 juillet 2008*

- Sont élus au Conseil d'Administration pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2009:

\* Mrs Mary Brooking, 21, Lombard Street, EC3V 9AH Londres, Grande Bretagne

\* Mrs Sarah Camilleri, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

\* M. Marc Gifford 21, Lombard Street, EC3V 9AH Londres, Grande Bretagne

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 août 2008.

*Pour Ech Lux 2 (Hainer Weg, Frankfurt) S.à.r.l.*

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Oliver Schütz / Michaela Imwinkelried

*Associate Director / Executive Director*

Référence de publication: 2008109880/1360/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT07177. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

---

**I.E.S. S.A., Import East Solutions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 94.763.

*Extrait de l'A.G. Extraordinaire du 02 juin 2008 au siège de la société*

L'assemblée générale accepte à l'unanimité la révocation de Patrick ESCHETTE de sa fonction d'administrateur, et de nommer en remplacement pour une période de 6 ans, Monsieur Jean-Paul SEILLER, né le 10 février 1947 à Roquebrune-sur-Argens (France), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

L'assemblée générale décide de transférer le siège de la société au 25A, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008109902/734/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02707. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

**Ech Lux 2 (Campo, Munich) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 118.114.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 31 juillet 2008*

- Sont élus au Conseil d'Administration pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2009:

\* Mrs Mary Brooking, 21, Lombard Street, EC3V 9AH Londres, Grande Bretagne

\* Mrs Sarah Camilleri, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

\* M. Marc Gifford 21, Lombard Street, EC3V 9AH Londres, Grande Bretagne

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 août 2008.

*Pour Ech Lux 2 (Campo, Munich) S.à.r.l.*

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Oliver Schütz / Michaela Imwinkelried

*Associate Director / Executive Director*

Référence de publication: 2008109882/1360/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT07184. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

**Kuehne + Nagel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5326 Contern, 1, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 9.085.

*Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung, welche am Sitz der Gesellschaft am 23. Mai 2008 abgehalten wurde*

Die Versammlung konstituierte sich um 17.00 Uhr und wählt Peter Messerli zum Vorsitzenden der Versammlung.

Die Versammlung bestimmt zum Schriftführer Frau Iris Konter.

Die Versammlung bestimmt zum Stimmzähler Frau Iris Konter.

Der Vorsitzende erklärt:

1. Die gegenwärtige außerordentliche Generalversammlung ist zusammengetreten, um über nachfolgende Tagesordnung zu beschließen:

- Streichung von Herrn Achim Taylor als Geschäftsführer der Gesellschaft

- Ernennung von Herrn Michael Stoll als Geschäftsführer der Gesellschaft

2. Das Gesellschaftskapital ist voll und ganz vertreten, so dass von besonderen Einberufungen abgesehen werden konnte. Die vertretenen Gesellschafter erkennen an und erklären, dass sie vor deren Beginn Kenntnis der Tagesordnung erhalten haben und dass sie somit bereit sind, über alle Punkte dieser Tagesordnung zu beschließen.

3. Die vertretenen Gesellschafter sowie die von ihnen vertretenen Aktien sind auf einer Präsenzliste angeführt. Diese bleibt, nachdem sie von den Bevollmächtigten der vertretenen Gesellschafter und den Mitgliedern des Büros der Versammlung unterzeichnet worden ist, gegenwärtigem Protokoll beigegeben.

4. Da aus der Präsenzliste vorgeht, dass das gesamte Gesellschaftskapital an dieser Versammlung vertreten ist, ist dieselbe somit regelrecht zusammengetreten und ermächtigt über alle Punkte der Tagesordnung abzustimmen.

Die Versammlung überprüft alle Punkte dieser Erklärung und bestätigt deren Richtigkeit.

*Beschlussfassung*

Die Versammlung beschließt, jeweils einstimmig, wie folgt:

Herr Achim Taylor, wohnhaft 209, rue Gaston Diolerich, L-1420 Luxemburg, wird als Geschäftsführer gestrichen.

Herr Michael Stoll, wohnhaft Degnerstrasse 132, 13053 Berlin, wird als Geschäftsführer ernannt.

Nach Erledigung der Tagesordnung wird die Versammlung um 17.30 Uhr geschlossen.

C. Abt / Konter / I. Konter

*Der Vorsitzende / Der Schriftführer / Der Stimmzähler*

Référence de publication: 2008111609/3153/34.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09046. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080129155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

**Top Up TV International, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 135.957.

*Extrait de la décision du Conseil de Gérance en date du 6 août 2008*

Il résulte de la réunion du Conseil de Gérance que:

- Monsieur David Harrigan, demeurant au 1, rue Foyers à L-1537 Luxembourg, est nommé gérant de la société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

- Monsieur Carmine Mandola, demeurant au 262, boulevard de Metz à F-54350 Mont Saint Martin, est nommé gérant de la société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2008.

Signature

*Le mandataire de la société*

Référence de publication: 2008109885/507/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2008, réf. LSO-CT10916. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080127386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

**C - Fashion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 15, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 141.064.

STATUTS

L'an deux mille huit,

Le huit août,

Par-devant Maître Joseph GLODEN, notaire de résidence à Grevenmacher, soussigné,

A comparu:

Monsieur Carlo LEY, commerçant, époux de Jacqueline SCHATZ, demeurant à L-6783 Grevenmacher, 8, Op der Heckmill.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer par les présentes:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Elle comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou de transmission totale ou partielle desdites parts ou de création de parts nouvelles, puis redevenir société unipersonnelle par la réunion de toutes les parts en une seule main.

**Art. 2. Objet.** La société à pour objet:

- le commerce d'articles de confection, d'articles de textile, d'articles de mercerie et de bonneterie, d'articles de chapellerie, d'articles de fausse bijouterie, d'articles d'accessoires de mode, d'articles de toilette,
- l'exécution de travaux de retouches,

et généralement toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou qui seraient de nature à en faciliter la réalisation et le développement.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription, de participation ou autrement, dans toutes sociétés et entreprises existantes ou à créer au Luxembourg ou à l'étranger et dont l'objet serait analogue ou connexe au sien.

**Art. 3. Dénomination.** La société prend la dénomination de "C - FASHION S.à r.l."

**Art. 4. Durée.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Grevenmacher.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Luxembourg par simple décision de l'associé ou des associés, selon le cas. Des succursales pourront être établies partout, au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents euros (12.400.-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (124.- €) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées par un versement en espèces, attribuées en totalité à l'associé unique Monsieur Carlo LEY, commerçant, demeurant à L-6783 Grevenmacher, 8, Op der Heckmill, en rémunération de son apport.

La somme de douze mille quatre cents euros (12.400.-), se trouve partant dès maintenant à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

**Art. 7. Modification du capital social.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou accord unanime des associés, suivant le cas.

**Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social.

L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés; en cas de pluralité d'associés toute part sociale donne droit à une voix dans tous les votes et délibérations.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers, ayants-droits ou héritiers de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des valeurs sociales; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

**Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Au cas où une part est détenue en usufruit et en nue-propriété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

**Art. 10. Cession et transmission des parts.**

1. Cessions et transmissions en cas d'associé unique.

Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

2. Cessions et transmissions en cas de pluralité d'associés.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des descendants soit au conjoint survivant.

Dans les cas où la cession ou transmission de parts est soumise à l'agrément des associés restants ces derniers ont un droit de préférence pour le rachat des parts à céder, en proportion du nombre de parts qu'ils possèdent au moment de la cession. En cas de l'exercice de leur droit de préférence par les associés restants et en cas de désaccord sur le prix de rachat, le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

**Art. 11. Décès, incapacité, faillite ou déconfiture de l'associé ou de l'un des associés.** Le décès, l'incapacité, la mise en tutelle ou en curatelle, la faillite, la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés, n'entraîne pas la dissolution de la société.

**Art. 12. Gérance.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la société. Le ou les gérants représentent, de même, la société en justice soit en demandant soit en défendant.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée, soit dans les statuts, soit par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Dans ce dernier cas l'associé unique ou l'assemblée générale, lors de la nomination du ou des gérants, fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, en cas de pluralité de gérants, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale pourra décider la révocation du gérant sans qu'il soit besoin d'une décision judiciaire à cet effet. La révocation pourra être décidée, non seulement pour des causes légitimes, mais encore pour toutes raisons, quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine de l'associé unique ou des associés.

Le gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération du gérant.

**Art. 13.** Le décès du gérant, associé ou non, sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la société.

Les créanciers, héritiers et ayants cause du gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 14.** Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société. Simple mandataire il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 15. Décisions de l'associé ou des associés.**

1. Lorsque la société ne compte qu'un associé, l'associé unique exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés. Les décisions de l'associé unique sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, à moins que la loi ou les présents statuts n'en disposent autrement.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre des parts sociales qu'il possède.

**Art. 16. Année sociale.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 17. Inventaire - Bilan.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire et établit les comptes annuels conformément à la loi. Tout associé peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels.

**Art. 18. Répartition des bénéfices.** L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social, mais reprend du moment que ce dixième est entamé.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou l'assemblée générale des associés.

**Art. 19. Dissolution - Liquidation.** Lors de la dissolution de la société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite pour un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 20. Disposition générale.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2008.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée telle que modifiée se trouvent remplies.

#### *Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à mille cinq cents (1.500.-) euros.

*Assemblée générale extraordinaire.*

Et à l'instant, l'associé unique, Monsieur Carlo LEY, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

1. L'associé unique Monsieur Carlo LEY, prénommé, se désigne lui-même comme gérant unique de la société à responsabilité limitée "C - FASHION S.à r.l.", pour une durée illimitée.

Il engage valablement la société par sa seule signature, sans limitation de montants.

2. L'adresse du siège social de la société est fixée à L-6793 Grevenmacher, 15, rue de Trèves.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention du constituant sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et passé à Grevenmacher, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue connue du comparant, celui-ci connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. LEY, J. GLODEN.

Enregistré à Grevenmacher, le 08 août 2008, Relation GRE/2008/3390. — Reçu soixante-deux Euros. 0,5% = 62 €. Le Receveur (signé): SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 26 août 2008.

Joseph GLODEN.

Référence de publication: 2008110858/213/143.

(080128901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

**Top Up TV Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 118.964.

*Extrait de la décision du Conseil de Gérance en date du 6 août 2008*

Il résulte de la réunion du Conseil de Gérance que:

- Monsieur David Harrigan, demeurant au 1, rue Foyers à L-1537 Luxembourg, est nommé gérant de la société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

- Monsieur Carmine Mandola, demeurant au 262, boulevard de Metz à F-54350 Mont Saint Martin, est nommé gérant de la société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2008.

Signature

*Le mandataire de la société*

Référence de publication: 2008109887/507/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2008, réf. LSO-CT10913. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080127372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

**Caffe & Co. Gastro-Service-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6470 Echternach, 14, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 116.485.

Im Jahre zwei tausend acht, den fünfundzwanzigsten August.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach.

IST ERSCHIENEN:

Herr Erik Johann NEUERBURG, Einzelhandelskaufmann, wohnhaft in D-54675 Mettendorf, Meteriker Strasse 15.

Welcher Komparent erklärte dass er der alleinige Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung Caffe & Co. Gastro-Service-Lux S. à r. l. Ist, mit Sitz in L-9764 Marnach, 19, Marbuengerstrooss, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 116.485 (NIN 2006 2417 073).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 10. Mai 2006, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1451 vom 28. Juli 2006.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500.-) beläuft, eingeteilt in ein hundert (100) Anteile von je ein hundert fünfundsiebenzig Euro (€ 125.-), alle zugeteilt Herrn Erik Johann NEUERBURG, vorgenannt.

Alsdann hat der Komparent den unterzeichneten Notar ersucht Nachstehendes zu beurkunden:

*Erster Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Marnach nach Echternach zu verlegen, und demgemäss den ersten Absatz von Artikel 3 der Statuten wie folgt abzuändern:

**Art. 3. Absatz 1.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Echternach.

*Zweiter Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter legt die genaue Anschrift der Gesellschaft wie folgt fest: L-6470 Echternach, 14, rue de la Montagne.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: E. J. NEUERBURG, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 25 août 2008. Relation: ECH/2008/1155. — Reçu douze euros 12,00.- €.

*Le Receveur (signé):* MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 26. August 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008110982/201/35.

(080129133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

---

**Datinvest Ventures Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 78.604.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Datinvest Ventures Capital S.A., Société Anonyme*

Signature

Référence de publication: 2008109891/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10751. - Reçu 26,0 euros.

*Le Receveur (signé):* G. Reuland.

(080126798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

---

**Montferrand Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 85.063.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10.06.2008.

*MONTFERRAND HOLDING S.A., Société Anonyme*

Signature

Référence de publication: 2008109893/724/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10752. - Reçu 36,0 euros.

*Le Receveur (signé):* G. Reuland.

(080126796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

---

**PIL Alliance Corporation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 77.218.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 2 juin 2008*

- L'Assemblée accepte la démission, avec effet immédiat, de Madame Magali Zitella, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet au L-2180 Luxembourg.

- L'Assemblée nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Pierfrancesco Ambrogio, employé privé, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet au L-2180 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui se tiendra en 2013.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Nathalie Mager, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet au L-2180 Luxembourg et Madame Helena Tonini-Di Vito, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet au L-2180 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui se tiendra en 2013.

- L'Assemblée renouvelle les mandats du commissaire aux comptes à la Fiduciaire Patrick Sganzerla Srl, ayant son siège social à 17, rue des Jardiniers à L-1835 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 2 juin 2008.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008110567/5387/27.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10453. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

---

**G.M.T. Swedecom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 77.200,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 106.343.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008109895/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10393. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080126794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

---

**Step, Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 122.602.

—  
**EXTRAIT**

Il résulte d'une décision des associés prise en date du 8 juillet 2008:

- que Monsieur Daniel Adam, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, a démissionné de sa fonction d'Administrateur B de la société en date du 30 avril 2008;

- que Monsieur Luca Gallinelli, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, accepte les fonctions de nouvel Administrateur B de la société, à compter du 30 avril 2008;

- Le nouvel Administrateur a été élu jusqu'à la prochaine assemblée statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2008.

Pour Step S.A.  
Signature  
Mandataire

Référence de publication: 2008110667/1005/22.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS07029. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

---

**Tyco Electronics Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 753.432.225,50.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 122.078.

Avec effet au 28 septembre 2007, Tyco Electronics Group S.A. ayant comme adresse 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg a transféré 7 098 228 parts sociales B à Tyco Electronics (Schweiz) HFI AG ayant comme adresse le 20, Rheinstrasse, CH- 8200 Schaffhausen.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère  
Pour publication  
TYCO ELECTRONICS HOLDING S.à r.l.  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2008109896/5499/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10361. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

---

**Société Générale Private Wealth Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 60.963.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le jeudi 29 mai 2008*

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'élire en tant qu'Administrateur(s) du Conseil d'Administration, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en 2009, Messieurs:

- Eric VERLEYEN, domicilié professionnellement au 11, avenue Emile REUTER, L-2420 Luxembourg.
- Hervé PLISTA, domicilié professionnellement au 170, place Henri Regnault, 92043 Paris La Défense.
- Veronica BATS, domiciliée professionnellement au 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris.
- Serge DAHM, domicilié professionnellement au 170, place Henri Regnault, 92043 Paris La Défense Cedex.
- SOGELIFE, représentée par Monsieur DRIESENS, dont le siège social est situé au 11, avenue Emile Reuter, L - 2420 Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2008109897/3451/20.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2008, réf. LSO-CT11184. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

---

**Talents International Fund Management Company, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 60.963.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle du mercredi 26 mars 2008*

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires reconduit pour un terme d'un an expirant à l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en mars 2009, les mandats d'Administrateurs de Messieurs Vincent DECALF, Laurent JOLY et Stéphane WATHIER.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-VL Luxembourg S.A., LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2008109899/3451/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT07295. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.

**GF 3000 Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 80.186.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 20 juin 2008 que:

- la société A.A.C.O. (Accounting, Auditing, Consulting & Outsourcing) S.à r.l., ayant son siège social au 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg (RCS Luxembourg B 88.833) a été appelée aux fonctions de Commissaire aux Comptes, en remplacement de Monsieur Claude WEIS, Commissaire aux Comptes démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Le domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2008110554/5387/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07525. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

**SEIEF, South Europe Infrastructure Equity Finance, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 115.536.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 août 2008.

*Pour la société*

Paul DECKER

*Le Notaire*

Référence de publication: 2008109951/206/13.

(080122924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2008.

**Supercars Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8210 Mamer, 34, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 70.526.

EXTRAIT

Changement d'adresse au 30 juin 2008

Le gérant technique de la société à responsabilité limitée SUPERCARS SARL Monsieur AMAR Michel, a changé son adresse privée au L-8049 Strassen, 5, rue Marie Curie.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008109953/1218/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT09634. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2008.